



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 11 -13102022

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20221013-DEL_11_13102022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/10/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : Thierry SERRE
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	9	2		

OBJET : contrat GROUPAMA CIGAC pour assurances garanties statutaires

Monsieur le maire informe que le contrat des risques statutaires souscrit au CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances), filiale de GROUPAMA, arrive à échéance le 31/12/2022.

Le contrat vise à indemniser la commune suite au maintien de salaire des agents en cas d'incapacité de travail pour maladie, accident de la vie privée, maternité, paternité, adoption, accident de service et maladie professionnelle.

Ce contrat concerne 5 agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et 2 agents IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques)

Coût : 8 780.89€ /an Conclu pour 4 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat assurances garanties statutaires avec le CIGAC

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0